

MUNICIPALITÉ DE _____

BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

2017

1. Budget Total - total de la page 17	666 798 \$
2. Moins: Recettes non fiscales - total de la page 7	43 898 \$
3. Budget net	622 900 \$
4. Moins: Subvention de financement et de péréquation communautaire	235 248 \$
5. Mandat à couvrir par l'impôt local	387 652 \$

Authorités Taxatrice et Sous-Unités	Mandat	Assiette fiscale	Taux
LE GOULET, NB	\$387 652	\$24 411 900	1,5880
.....	0,0000
.....	0,0000
.....	0,0000
.....	0,0000
.....	0,0000
	<u>\$387 652</u>	<u>\$24 411 900</u>	

LA PRÉSENTE ATTESTE que le _____ jour de décembre 2016 le conseil
de la municipalité de Le Goulet Le Goulet a DÉCIDÉ que
la somme de 666798\$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de
387652\$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le (s)
taux d'imposition soit 1,5880 \$, _____ \$, _____ \$.

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et
Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de
la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité de
Le Goulet, NB

Adopté ce _____ jour de décembre 2016 par le conseil de la (du)
(village) de Le Goulet, NB.

Exécuté en ce _____ jour de décembre 2016 par le (la) greffier (ière) de la
municipalité de Le Goulet NB sous le sceau corporatif de ladite municipalité.
(Sceau corporatif) _____ maire
_____ greffier (ière)

Approuvé ce _____ jour de _____

Directrice des finances communautaires

MUNICIPALITÉ DE _____ 0 _____

CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION DES AFFAIRES 2017

Transfert conditionnel du gouvernement provincial à la corporation pour l'amélioration des affaires

Région	Contribution amélioration des affaires	Évaluation des propriétés	Taux
.....
.....

LA PRÉSENTE ATTESTE que le _____ jour de _____ le conseil de la municipalité de _____ 0 _____ adopta, par arrêté, l'imposition d'une contribution pour amélioration des affaires sur toutes propriétés immobilières non-résidentielles se situant dans la zone d'amélioration des affaires de la municipalité et qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation. Le montant de la contribution sera la somme de _____ au taux de _____ et le conseil ordonne et prescrit que ledit montant soit prélevé par le (la) ministre de l'environnement et gouvernements locaux conformément à la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*.
Adopté ce _____ jour de _____ par le conseil de la (du) (cité, ville, village) de _____ 0 _____.

Exécuté en ce _____ jour de _____ par le (la) greffier (ière) de la municipalité de _____ sous le sceau corporatif de ladite municipalité.
(Sceau corporatif) _____ maire
_____ greffier (ière)

Approuvé ce _____ jour de _____

Directrice des finances communautaires